

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 20 mai 2022 -

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de présents : 16
Nombre de membres ayant donné procuration : 08
Nombre d'absents non représentés : 11
Quorum : 17 (présents ou représentés)
Quorum budgétaire : 17 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le vendredi 20 mai 2022 à 14 h 00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

IX- Prix UNITA – concours photo vidéo

APPROUVE le règlement du concours tel que joint en annexe et l'attribution d'un prix de 215€ par lauréat, pour un maximum de deux lauréats UPPA sélectionnés, soit 430€.

VOTE : POUR : 23 NE PREND PAS PART AU VOTE : 01

Pau, le 23 mai 2022

Le Président,

Pour le Président et par délégation
La Vice-présidente du conseil d'administration
Monique LUBY-GAUCHER

Laurent BORDES



Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne

REGLES DU CONCOURS PHOTO ET VIDEO D'UNITA – PROJET UNITA

UNIVERSITAS MONTIUM

Le nom UNITA évoque l'engagement de six universités (Università degli studi di Torino, Universidad de Zaragoza, Université Savoie-Mont Blanc, Universitatea de Vest din Timișoara, Universidade da Beira Interior et Université de Pau et des Pays de l'Adour) et de quatre partenaires associés universitaires (Università degli studi di Brescia, Instituto Politécnico da Guarda, Universidad Pública de Navarra et Universitatea Transilvania Brașov) en vue d'une intégration plus forte de leurs activités générales, académiques et de recherche.

Le concours photo et vidéo d'UNITA offre aux membres de l'Alliance et aux universités associées la possibilité de partager leurs expériences et leurs points de vue sur l'identité et la citoyenneté européennes.

Tous les membres d'UNITA et des universités associées sont encouragés à participer. L'inscription au concours est gratuite.

THEME

L'objectif de ce concours est de proposer des expressions visuelles du projet de coopération européen, principalement des concepts d'identité et de citoyenneté européennes. Les candidats doivent saisir dans leurs photos ou vidéos l'essence de ces concepts, en les reflétant dans leurs différentes manifestations et/ou en montrant les nouvelles réalités qui transforment les vies des citoyens européens.

Pour plus d'information sur le sujet, veuillez consulter le site de l'Alliance UNITA dans l'onglet *Our values, vision and mission* (<http://univ-unita.eu/>).

CRITERES D'ELIGIBILITE

Le Concours photo et vidéo est ouvert à tous les étudiants, au personnel enseignant, aux chercheurs et au personnel administratif d'UNITA et des universités associées. Les photographies et vidéos doivent avoir été prises ou produites par la personne qui concourt. Ces réalisations doivent être originales et ne doivent pas avoir été précédemment exposées ou présentées lors d'un autre concours.

PRIX

Les prix seront attribués par un jury d'experts. Le jury est souverain dans ses choix et les auteurs seront informés du résultat par courriel. Les résultats sont publiés le 16 mai.

Les travaux seront sélectionnés par le jury sur la base de la pertinence artistique et de leur lien avec le thème de l'intégration et de l'identité européennes.

Un gagnant sera sélectionné dans chaque catégorie (photo et vidéo). Les universités de l'Alliance UNITA présenteront les photographies et vidéos primées sur les sites internet, les réseaux sociaux, la lettre d'information de chaque université, les newsletters en ligne, les brochures de présentation du projet, dans des expositions, etc.

Dans chaque université, les gagnants de chaque catégorie (photo et vidéo) recevront un prix de 215 €. Les prix seront payés grâce au budget UNITA pour les six universités membres. Pour les universités associées, ils seront financés sur leurs budgets propres.



Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne

REGLES DU CONCOURS PHOTO (Modalités I)

Règles de participation :

Les photographies doivent être envoyées à l'une des adresses mail suivantes, selon l'université où les candidats souhaitent concourir :

Universidad de Zaragoza (UNIZAR) et Universidad Pública de Navarra (UPNA) :
unitacontact@unizar.es

Università degli studi di Torino (UNITO) et Università degli studi di Brescia :
unita.communication@unito.it

Universidade da Beira Interior (UBI) et Instituto Politécnico da Guarda :
unita@ubi.pt

Université de Pau et des Pays de L'Adour (UPPA):
unita@univ-pau.fr

Université Savoie Mont Blanc (USMB):
unita.office@univ-smb.fr

Universitatea de Vest din Timișoara (UVT) et Universitatea Transilvania Brașov:
unita@e-uvt.ro

Chaque participant peut présenter une seule réalisation pour chaque catégorie (photo et vidéo).

Le texte de votre courriel doit inclure les informations suivantes :

- Votre nom et prénom
- Le lieu où l'image a été prise
- Votre engagement à fournir une œuvre originale, fruit de votre travail. Vous devrez également inclure la déclaration suivante dans le corps de votre courriel:
"Je soussigné(e) _____ (insérez votre nom complet ici) _____ autorise UNITA à utiliser mes photographies par voie d'édition ou diffusion électronique."

La date limite pour envoyer vos travaux est le 31 mars 2022. Les travaux reçus après cette date ou bien étant jugés non pertinents seront ignorés.

Photographies :

Essai photographique ou concours d'image seule / Séries de photographies (Maximum 7 images liées les unes aux autres).

Pour les deux options (seule ou séries) les prérequis techniques sont identiques.

- Type de fichier : JPEG
- Taille maximale du fichier : 10 MB
- Longueur maximale d'un des côtés : 2000 pixels
- Résolution de l'image : 72 dpi
- Le fichier doit être renommé (pour l'IMAGE SEULE) : université_nom_prénom_titre de la photographie.jpeg... par exemple: unizar_dupond_marie_mon titre de photo.jpeg
- Le fichier doit être renommé (pour les SERIES) : université_nom_prénom_titre01.jpeg ... université_nom_prénom_titre02.jpeg... etc.

REGLES DU CONCOURS VIDEO (Modalités II)

Toutes les productions doivent être en format numérique. Nous vous invitons les partager avec le Bureau UNITA correspondant à l'université dans laquelle vous souhaitez candidater en envoyant un courriel :



Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne

Universidad de Zaragoza (UNIZAR) et Universidad Pública de Navarra (UPNA) :
unitacontact@unizar.es
Università degli studi di Torino (UNITO) et Università degli studi di Brescia : unita.communication@unito.it
Universidade da Beira Interior (UBI) et Instituto Politécnico da Guarda : unita@ubi.pt
Université de Pau et des Pays de L'Adour (UPPA): unita@univ-pau.fr..
Université Savoie Mont Blanc (USMB): unita.office@univ-smb.fr
Universitatea de Vest din Timișoara (UVT) et Universitatea Transilvania Brașov: unita@e-uvt.ro

Le texte de votre courriel doit contenir les informations suivantes :

- Votre nom et prénom
- Le titre de votre vidéo
- Le lien Google Drive vers votre vidéo
- Le lieu où la vidéo a été filmée
- Une ou deux phrases pour vous présenter
- Votre engagement à fournir une œuvre originale, fruit de votre travail. Vous devrez également inclure la déclaration suivante dans le corps de votre courriel:
"Je soussigné(e) _____(insérez votre nom complet ici)_____ autorise UNITA à utiliser ma vidéo à des fins promotionnelles par voie d'édition ou diffusion électronique."

La date limite pour envoyer vos travaux est le "31 mars 2022. Les travaux reçus après cette date ou bien jugés non pertinents seront ignorés.

Vidéos:

Chaque participant est autorisé à soumettre une seule vidéo. Les vidéos peuvent inclure des acteurs ou actrices, être fictionnelles, documentaires ou prendre la forme d'un film d'animations. Elles peuvent être réalisées en noir et blanc ou en couleur, comporter ou non une bande son.

- Le fichier doit être renommé: Université_Nom de famille_Titre.mp4
- Type de fichier : .mp4 (convertisseur de vidéos au format .mp4 > cloudconverter.com)
- Format de l'image: paysage
- Résolution de l'image : Full HD 1920 x 1080
- Durée maximale du film : 1 minute
- Taille maximale du fichier : 2 GB
- Toutes les vidéos contenant du texte, monologues ou dialogues doivent être sous-titrées en anglais.

INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES AUX DROITS D'AUTEUR

Veillez vous assurer d'utiliser du contenu libre pour toute musique ou œuvres qui ne sont pas les vôtres et d'en citer l'auteur. Les photographies ou les séquences vidéo de personnes identifiables doivent être faites avec le consentement écrit de celles-ci. Les vidéos ne doivent pas présenter de contenu protégé par des droits d'auteur (pour éviter cela, la bande sonore par exemple peut inclure du contenu audio provenant de libraires digitales gratuites comme archive.org).

Les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans et doivent être les seuls et uniques propriétaires des droits d'auteur de la vidéo ou des photographies.

Avertissement

Les universités de l'Alliance UNITA n'endossent pas la responsabilité vis-à-vis des réalisations qui sont non conformes, endommagées, détruites, perdues, incomplètes, illisibles, modifiées ou envoyées hors



Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne

délai ou à la mauvaise adresse. UNITA n'endosse pas non plus la responsabilité pour tout dégât ou perte subis à l'occasion du concours photo et vidéo ou liés à ce dernier.

En présentant des photographies/vidéos pour ce concours, les participants déclarent avoir compris toutes les règles et modalités de la compétition.

En participant au concours, vous attestez que vous êtes l'auteur de toute photo/vidéo présentée et que vous possédez les droits nécessaires à leur diffusion. Les œuvres doivent être originales et vous attestez que vous détenez tous les droits d'auteurs y afférents. .

Vous reconnaissez que les personnes qui figurent dans les photographies ont donné leur permission pour y figurer.

Vous autorisez l'Alliance UNITA à reproduire toutes les images présentées à des fins publicitaires, commerciales et de communication.

Les participants assument la responsabilité vis-à-vis de toute réclamation de tierces personnes en rapport avec le droit à l'image ou toute autre réglementation sur la propriété intellectuelle en vigueur dans chaque pays.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le traitement des données à caractère personnel est réalisé conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée par le Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016. Il a pour finalité la participation au jeu concours photo et vidéo du projet Unita.

Les responsables de traitement pour sont les Présidents d'Universités pour les candidatures qu'ils reçoivent.

Les données à caractère personnel pour l'inscription au concours sont le nom, le prénom et le mail du candidat.

Les informations recueillies dans le cadre de ce dossier font l'objet d'un traitement papier ou informatique destiné à permettre la participation des candidats au jeu concours ici présenté.

Une réponse aux informations sollicitées est obligatoire afin de prendre en compte la participation du candidat au jeu concours. A défaut, la participation ne pourra pas être prise en compte.

La durée de conservation des données est définie comme suit : 6 mois

Les destinataires de ces données sont les Universités du groupe UNITA.

Conformément aux dispositions prévues par la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque candidat bénéficie :

- d'un droit d'accès aux données vous concernant et faisant l'objet du traitement ;
- d'un droit de rectification des informations qui vous concernent ;
- d'un droit à l'effacement de vos données ;
- d'un droit à la limitation du traitement des données vous concernant ;
- d'un droit à la portabilité des données collectées ;

Pour exercer un de ces droits, il convient de s'adresser à l'Université à laquelle vous avez transmis votre candidature :

Universidad de Zaragoza (UNIZAR) et Universidad Pública de Navarra (UPNA) : unitacontact@unizar.es

Università degli studi di Torino (UNITO) et Università degli studi di Brescia : unita.communication@unito.it

Universidade da Beira Interior (UBI) et Instituto Politécnico da Guarda : unita@ubi.pt

Université de Pau et des Pays de L'Adour (UPPA): unita@univ-pau.fr en mettant en copie l'adresse dpo@univ-pau.fr

Université Savoie Mont Blanc (USMB): unita.office@univ-smb.fr

Universitatea de Vest din Timișoara (UVT) et Universitatea Transilvania Brașov: unita@e-uvt.ro



Si un candidat estime que le traitement des données à caractère personnel le concernant n'est pas conforme à la réglementation européenne en vigueur relative à la protection des données, il peut introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle mentionnée ci-contre : CNIL - Services des plaintes, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07

De par sa participation au jeu concours, chaque candidat autorise les Universités à collecter et utiliser les données à caractère personnel le concernant conformément aux présentes dispositions. Il est possible, à tout moment pour chaque candidat, de retirer son consentement au traitement des données le concernant en s'adressant aux adresses mails précitées. Cela aura pour conséquence d'annuler sa participation au jeu concours.